

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### **DELIBERATION nº 2023/12/19-14-CA**

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 19 décembre 2023, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** l'avis du Conseil de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales en date du 12 septembre 2023,

**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) en date du 28 septembre 2023,

**Considérant** la mise en œuvre de l'expérimentation d'universitarisation des formations de spécialités infirmières et de cadres de santé au sein de l'établissement depuis la rentrée universitaire 2022 / 2023,

**Considérant** le caractère favorable des avis émis par le Conseil de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, **Considérant** la volonté de l'établissement de pérenniser l'universitarisation des formations de spécialités infirmières et de cadres de santé en son sein,

## OBJET: Intégration organique des filières de spécialités infirmières et cadre de santé au sein de l'Université à compter de l'année universitaire 2024 / 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

#### DECIDE

#### Article unique:

APPROUVE l'intégration organique des filières de spécialités infirmières et cadre de santé au sein de l'Université à compter de l'année universitaire 2024 / 2025.

# Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice: 35

Quorum: 18

Membres présents : 19 Membres représentés : 8

Fait à Marseille le 19 décembre 2023,

d'Ai

Eric BERTON,

Président d'Aix-Marseille Univ

Aix-Marseille Université - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13284 Marseille cedex Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - www.univ-amy.rr



Approuvé par le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences médicales et paramédicales du 12/09/2023

Avis favorable de la CFVU du 28 septembre 2023

Soumis à l'approbation du CA du 19 décembre 2023

### VIE UNIVERSITAIRE

## Dossiers de demande d'habilitation – Ecole des Sciences Infirmières

Mise en œuvre du projet d'expérimentation d'universitarisation des spécialités infirmières et cadre de santé depuis la rentrée 2022-2023\*.

Phase 1 mise en œuvre de cette expérimentation dans le cadre d'un conventionnement Région-AMU-AP-HM la première année. Une dérogation pour renouveler d'une année cette convention a été demandée par l'AP-HM et accordée pour l'année universitaire 2023-2024 (convention en cours de finalisation).

Phase 2 : intégration organique des filières de spécialités infirmières et cadre de santé à l'Université, en anticipation sur la concrétisation du projet PARAMED, regroupant toutes les formations paramédicales sur le campus Nord.

Nécessité pour Aix-Marseille Université d'une demande d'agrément du Conseil Régional PACA concernant ces filières de formation pour les accueillir à la rentrée 2024-2025, en accord avec l'AP-HM.

IADE : 60 étudiantsIPDE : 80 étudiants

- Cadre de santé : 100 étudiants

- IBODE: 60 étudiants

<sup>\*</sup>Autorisation par arrêté ministériel du 9 septembre 2021 :